

Amendement

Préavis 05/2020 Relatif à la détermination des indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2021-2026 et à la mise en place d'une Caisse de pensions pour les membres de la Municipalité.

La Municipalité avait dans un premier temps choisi, suite à une analyse précédente de ne pas souscrire à une assurance perte de gain. Après réflexion et discussion avec la Commission des finances, ainsi qu'une nouvelle analyse de la situation, elle souhaite ne pas prendre le risque financier seule et de ce fait souscrire à une assurance perte de gain pour l'ensemble du personnel communal, Municipalité comprise. Ce point sera repris dans un amendement budgétaire.

De ce fait, le point 5 du présent préavis est supprimé. Ainsi que le point 6 dans la rubrique « Décide ».

Amendement

Préavis 06/2020 Relatif au projet de budget 2021

La Municipalité souhaite amender le projet de budget 2021, par l'ajout du montant relatif à la souscription d'une assurance perte de gain pour l'ensemble du personnel communal et de la Municipalité pour une somme de CHF 13'500 arrondie qui sera portée au budget.

Les conclusions se trouvent ainsi modifiées :

-d'adopter le projet de budget 2021 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 315'873 après amortissements obligatoires et supplémentaires de même qu'après attributions et prélèvements aux réserves.